



Recommandation 740 (1974)¹

Situation au Portugal

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Suivant avec la plus grande attention l'évolution de la situation au Portugal ;
2. Ayant entendu M. Soares, ministre des Affaires étrangères du Portugal,
3. Formule le vif espoir que le processus de démocratisation engagé au Portugal se poursuivra sans heurts et sans entraves, comme cela était le cas depuis le 25 avril 1974 ;
4. Maintient ses encouragements et son plein soutien à ce processus et à tous ceux qui se sont attelés à cette difficile entreprise ;
5. Lance un pressant appel aux gouvernements de tous les Etats démocratiques de l'Europe pour qu'ils apportent d'urgence au Gouvernement provisoire portugais toute l'aide possible sur le plan économique, technologique et technique, afin de faciliter le processus d'un retour à des institutions démocratiques et stables ;
6. Recommande au Comité des Ministres de se mettre sans délai en rapport avec les autorités portugaises, en vue de préciser les activités auxquelles le Portugal pourrait, d'ores et déjà, souhaiter participer, à titre permanent ou ad hoc, jusqu'au moment où toutes les conditions seront remplies pour qu'il devienne membre de plein droit du Conseil de l'Europe.

1. Discussion par l'Assemblée le 28 septembre 1974 (14e séance) (voir [Doc. 3501](#), projet de recommandation présenté par la commission des pays européens non membres). Texte adopté par l'Assemblée le 28 septembre 1974 (14e séance).

